PROMOTION ANNUELLE – FORFAIT DE NOËL 12 JOURNÉES AUTO

L'association MC Pau Arnos, située 1 route du circuit, 64370 Arnos organise des journées de roulage auto sur le Circuit Pau Arnos.

1. Adhésion

Forfait réservé aux adhérents. Adhésion annuelle obligatoire : 10€.
Règlement par carte bancaire, chèque ou espèces. Adhésion non remboursable.

2. Descriptif du forfait de Noël

Offre promotionnelle du 15 décembre 2026 au 15 janvier 2027 : 960€. Correspond aux droits de piste pour 12 journées de roulage auto.
Utilisation lors des journées de roulage auto organisées par le MCPA jusqu'au 31 décembre 2027.
Forfait nominatif : 1 ou 2 bénéficiaires, identifiés à l'achat, qui se partagent les 12 journées équitablement, sauf mention contraire des bénéficiaires lors de la commande.

3. Commande et règlement

Règlement par chèque (possibilité de régler en 3 fois) ou espèces :
Bon de commande à télécharger sur circuit-pau-arnos.fr rubrique « offres de Noël ».

Règlement par carte bancaire :
Commande sur circuit-pau-arnos.fr rubrique « offres de Noël », via le module d'achat « Billet web ». Règlement en une fois. Commande effective à réception par le bénéficiaire d'un mail de confirmation du secrétariat.

4. Annulation, remboursement et prolongation du forfait

Aucune demande d'annulation, de prolongation ou de remboursement possible.

5. Cession du forfait

Cession d'un forfait à un autre pilote possible sous certaines conditions (blessure entrainant incapacité à pratiquer pendant une longue période, situation professionnelle, casse du véhicule, par exemple).
Cession de la totalité des journées restantes à 1 seul pilote, pour une utilisation jusqu'au 31 décembre 2027.
Demande à effectuer par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr , accompagnée d'un justificatif (certificatif médical, justificatif professionnel, etc), afin d'être étudiée par le bureau du MCPA.

Impossible pour le bénéficiaire du forfait et le futur bénéficiaire de participer à la même journée de roulage en utilisant le même forfait. Cession effectuée au lendemain de la dernière journée de roulage du bénéficiaire, utilisation possible par le nouveau bénéficiaire dès la prochaine journée du calendrier.
Un forfait ne peut être cédé qu'une seule fois. Impossible pour le nouveau bénéficiaire de demander une nouvelle cession.

6. Calendrier

Communiqué à titre indicatif. Le MCPA est libre d'en modifier le contenu à tout moment.
Le MCPA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une date pour des raisons qu'il estimera justifiées (conditions météorologiques, problèmes techniques ou administratifs divers, nombre insuffisant de participants...).

7. Inscriptions aux journées de roulage et annulation

Réservation obligatoire sur circuit-pau-arnos.fr jusqu'à la veille du roulage 17h00, sous réserve de places restantes.
Le MCPA se réserve le droit de refuser l'inscription d'un participant n'ayant pas réservé préalablement sa place sur le site. Demande d'annulation à effectuer par mail à contact@circuit-pau-arnos.fr ou par téléphone au 05 59 77 18 70.